



L'UN EST L'AUTRE
Association Loi 1901 – 4 bis, rue de l'Est – 75020 PARIS

BULLETIN D'ADHESION / SOUTIEN

Je souhaite adhérer à l'Association humanitaire « L'Un Est l'Autre » (précisez) :

◇ Première adhésion

◇ Reconduction de l'adhésion

Membre adhérent et/ou bénévole, je vous joins le montant de ma cotisation ^[1] soit **30 euros**.

Membre bienfaiteur, je vous joins le montant de ma cotisation ^[1] soit **100 euros ou plus** : _____ euros.
(ce que vous voulez, sans limites).

Je préfère soutenir l'Association « L'Un Est l'Autre » et je vous adresse un don de (précisez) :

15 euros

30 euros

60 euros

100 euros

Autre montant (précisez) : _____ euros

A titre d'information, sachez que chaque repas servi nous revient environ à 2,40 euros et ceci vous permet ainsi d'apprécier l'importance que revêt tout élan de générosité, aussi modeste soit-il... Pour le prix d'un seul repas dans un bon restaurant (35 euros environ), vous aurez le plaisir d'offrir 15 repas à des personnes réellement démunies...!

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « L'Un Est l'Autre » et de bien vouloir l'adresser, accompagné de votre Bulletin d'adhésion/soutien, directement au siège social de l'Association 4 bis, rue de l'Est - 75020 Paris.

Vos coordonnées complètes nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal mais aussi pour maintenir le lien entre l'Association et l'ensemble de ses membres. A moins que nous ne les possédions déjà (ou si elles ont changé), merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-après :

① Nom (Mme/Mlle/M) _____ Prénom _____

② Adresse complète : _____

③ Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

④ Né(e) le _____ à : _____

⑤ Profession : _____

* Pour adhérer à l'Association, il est également demandé de compléter les rubriques 4 et 5 et de dater et signer le présent Bulletin.

Je souhaite participer aux actions de l'Association « L'Un Est l'Autre »

(Si vous cochez cette case, nous ne manquerons pas de vous recontacter).

Fait à _____ le : _____ Signature :

^[1] Cotisation annuelle assimilable à un don. Qu'il s'agisse d'une adhésion ou d'un don, vous recevrez un reçu fiscal vous faisant bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Votre don est déductible de votre impôt jusqu'à 75 % de son montant dans la limite de 488 euros. Au delà, et dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers, la réduction demeure de 66%. Ouvrent également droit à une réduction d'impôt égale à 60%, les versements pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires effectué par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.